ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2008

ADAPTATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 411)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 49

présenté par Mme Grosskost, rapporteure au nom de la commission des lois

ARTICLE 15

Dans l'alinéa 20 de cet article, substituer aux mots :

« correspond aux »,

les mots:

« remplit les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

(Article 26--4 de la loi n° 47-1775)

Amendement rédactionnel.